



Achat immo-decompte-apport

Par carole59

Bonjour

est-il possible de faire le virement de l'apport personnel avant d'avoir le décompte ? car je suis avec une banque longue à répondre et pas vraiment de conseillé attiré, je crains que le virement n'arrive pas sinon.merci, carole

Par yapasdequoi

Bonjour
Demandez au notaire.

Par carole59

il est en congés

Par yapasdequoi

Personne ne peut répondre à sa place.

Par Rambotte

Bonjour.

Il me semble que le décompte acquéreur (au centime près), c'est après la vente.

Avant la vente, c'est un appel provisionnel permettant de couvrir toutes les sommes à votre charge, prix de vente, frais de notaire, les divers proratas (taxe foncière, charges de copropriété le cas échéant...), incalculables avec certitude au centime près quelques temps avant la vente.

Par yapasdequoi

Pour faire le virement il vous faut le RIB du notaire et la référence de votre dossier.
Sans RIB: impossible
Sans référence : risque de non prise en compte, et de retard

Et sans connaître le montant que le notaire demande, vous risquez aussi que votre virement soit insuffisant et donc devoir faire un nouveau virement et un nouveau délai.

Ne pas confondre vitesse et précipitation.